



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE RÉCOLEMENT DES DÉPÔTS D'ŒUVRES D'ART

RAPPORT SUR L'EUROPE DE L'OUEST

Publication janvier 2023

L'œuvre de Ryuichi Suzuki, *Vue de l'Observatoire* (FNAC 20291), avait été déclarée non localisée lors du récolement en 2003 par le Cnap de l'ambassade de France à Bruxelles où elle avait été déposée. Elle a finalement été retrouvée par le dépositaire.

Table des matières

<u>Préambule.....</u>	<u>3</u>
<u>1 – La gestion des dépôts dans le réseau diplomatique.....</u>	<u>5</u>
<u>1.1 Organisation des services gestionnaires du réseau diplomatique.....</u>	<u>5</u>
<u>1.2 La base de données de gestion des dépôts.....</u>	<u>5</u>
<u>1.3 L'obligation d'envoi de l'état annuel des dépositaires.....</u>	<u>5</u>
<u>2 – Les opérations de récolement des dépôts.....</u>	<u>6</u>

<u>2.1 L'état d'avancement du récolement des dépôts.....</u>	<u>8</u>
<u>2.2 Les résultats des récolements.....</u>	<u>9</u>
<u>3 – Le post-récolement des dépôts.....</u>	<u>10</u>
<u>3.1 Les suites réservées aux biens recherchés.....</u>	<u>10</u>
<u>3.2 Œuvres retrouvées depuis le dernier récolement.....</u>	<u>10</u>
<u>3.3 Plaintes.....</u>	<u>11</u>
<u>3.4 Titres.....</u>	<u>12</u>
<u>3.5 Classements.....</u>	<u>13</u>
<u>3.6 Suites restant à déterminer.....</u>	<u>13</u>
<u>Annexe 1 : textes de références.....</u>	<u>15</u>
<u>Annexe 2 : lexique.....</u>	<u>15</u>
<u>Annexe 3 : liste des œuvres retrouvées après récolement.....</u>	<u>16</u>
<u>Annexe 4 : liste des œuvres ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte.....</u>	<u>17</u>
<u>Annexe 5 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites.....</u>	<u>18</u>

Préambule

Créée en 1996, la commission de récolement des dépôts¹ d'œuvres d'art (CRDOA), placée auprès du ministre chargé de la culture et dont la présidente est désignée par le premier président de la Cour des comptes, est chargée de piloter les opérations de récolement des dépôts des biens culturels de l'État. L'article D. 113-27 du code du patrimoine précise que les institutions déposantes « *exécutent les opérations de récolement selon les directives et sous le contrôle de la commission* ».

Les rapports de la CRDOA sont des documents qui récapitulent, pour une institution ou pour un territoire (département ou pays), l'ensemble des opérations de récolement et post-récolement afférentes. Les chiffres présentés sont issus des rapports de récolement des déposants. Ces rapports ne recensent pas les mouvements des œuvres (nouveaux dépôts, restitutions, restaurations, transferts), ultérieurs au récolement, qui n'entrent pas dans le champ de compétence de la commission.

Ces rapports visent à servir d'instruments de travail pour les déposants et les dépositaires concernés puisqu'ils présentent un état actualisé des récolements de dépôts dans les États concernés, en soulignant ce qu'il reste à réaliser (biens non récolés, plaintes à déposer, etc.). Mis en ligne sur la page CRDOA du site du ministère de la culture, ils sont également à la disposition du public.

Le rapport CRDOA consacré à l'Europe de l'Ouest porte sur les États suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse.

Les déposants concernés sont :

Le Centre national des arts plastiques (Cnap), établissement public du ministère chargé de la culture. Il assure la gestion du patrimoine contemporain national, veille à sa présentation publique, et encourage et soutient la création dans ses différentes formes d'expression (peinture, performance, sculpture, photographie, installations, vidéo, multimédia, arts graphiques, métiers d'art, design, design graphique). Il comprend une mission de récolement de huit agents.

La Manufacture nationale de Sèvres constitue, avec le musée national de la céramique à Sèvres et le musée national Adrien Dubouché à Limoges, l'établissement public Cité de la céramique – Sèvres et Limoges, placé sous la tutelle du ministère chargé de la culture. La Manufacture a pour mission de produire des objets d'art en porcelaine grâce à des techniques rigoureusement manuelles, transmises de génération en génération, depuis le XVIII^e siècle. L'établissement consacre la moitié de sa production à la création contemporaine dans le but de préserver les enjeux de la tradition et de la modernité. 5 agents sont dédiés aux opérations de récolement.

Le Mobilier national, établissement public du ministère de la culture. Héritier du Garde-Meuble de la Couronne, le Mobilier national a pour mission de contribuer à l'aménagement de l'hôtel et des résidences affectés au président de la République et au Premier ministre, des ambassades de France, des hôtels ministériels, des hôtels des présidents des assemblées ainsi que des cabinets de travail des chefs des grands corps de l'État. Les demandes

¹ Sur les notions de dépôts, déposant, dépositaire, récolement, post-récolement... : cf. Lexique en annexe 2.

d'ameublement hors ces membres de droit sont examinées par la commission de contrôle du Mobilier national. Dix inspecteurs et une chargée d'études sont affectés au récolement des dépôts.

Les musées nationaux du ministère des armées, placés sous la tutelle de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA). Leur mission est d'assurer la conservation et l'enrichissement des collections nationales, ainsi que la présentation au public du patrimoine historique et culturel dans leurs domaines respectifs. L'Europe de l'Ouest bénéficie de dépôts du musée de l'armée.

Les musées nationaux du ministère de la culture, placés sous la tutelle du service des musées de France (SMF). Ce service veille à la gestion des collections des musées (acquisitions, restaurations, mouvement des œuvres, inventaire, diffusion numérique) et il est en charge de la muséographie (bâtiments et équipements), de l'économie des professions et de la recherche. Il coordonne notamment les opérations de récolement des collections des musées.

L'Europe de l'Ouest bénéficie de dépôts du musée du Moyen Âge – thermes et hôtel de Cluny, du musée des arts asiatiques Guimet, du musée du Louvre, du musée des arts décoratifs, du musée d'archéologie nationale – château de Saint-Germain-en-Laye, du musée de la céramique à Sèvres, du musée national d'art moderne - Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, du musée du quai Branly – Jacques Chirac, du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM), du musée d'Orsay et musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing, du musée Rodin et du musée des châteaux de Versailles et de Trianon.

1 – La gestion des dépôts dans le réseau diplomatique

En Europe de l’Ouest (pour les États concernés, cf. le préambule), les œuvres d’art de l’État sont principalement déposées dans le réseau diplomatique des ambassades et des consulats, dans le réseau culturel des instituts français et dans les représentations françaises auprès des organisations internationales : 9 644 dépôts sur un total de 10 997, soit 87,7 % des œuvres d’art déposées en Europe de l’Ouest. C’est pourquoi la CRDOA propose dans ce paragraphe un focus sur le principal gestionnaire des dépôts : le ministère de l’Europe et des affaires étrangères (MEAE). Les 1 345 œuvres résiduelles ont été déposées principalement dans des musées étrangers et dans quelques universités et mairies étrangères.

1.1 Organisation des services gestionnaires du réseau diplomatique

En 1996, peu après la création de la CRDOA, le MEAE a créé une mission du patrimoine, aujourd’hui secteur du patrimoine, intégré au bureau du patrimoine et de la décoration, principalement chargé des aménagements intérieurs des ambassades mais également responsable du suivi des dépôts en administration centrale comme dans les postes diplomatiques. Au jour de la publication du présent rapport, le bureau compte 12 agents, dont deux conservateurs du patrimoine, et 6 personnes plus spécialement chargées de toutes les questions relatives aux œuvres d’art au sein de l’administration centrale du MEAE.

Le bureau du patrimoine et de la décoration est le seul interlocuteur des institutions déposantes (cf. Préambule pour la liste de ces institutions) pour ce qui concerne les dépôts au sein des lieux relevant de la compétence du MEAE, que ce soit en France ou à l’étranger.

1.2 La base de données de gestion des dépôts

Une base de données RODIN, créée en 2001, a permis de saisir les listes transmises par les institutions déposantes et de systématiser le suivi des dépôts en administration centrale et dans le réseau diplomatique. En 2018, le ministère a décidé de changer d’application et retenu Skinsoft. La migration est effective depuis 2020. Cependant, l’utilisation de la base de données n’est pas optimum du fait des spécificités du MEAE qui n’ont pas totalement été prises en compte lors du développement de l’outil. La gestion de l’ensemble des lieux de dépôts et le besoin d’accès spécifique à la base pour presque 1 000 utilisateurs compliquent actuellement le fonctionnement. Une phase de test relative à la dématérialisation des états annuels a eu lieu en 2022 et n’a pas été très concluante. Des évolutions sont en cours de réflexion. Les difficultés rencontrées sont de divers ordres : techniques (structure de la base), liées aux questions sécuritaires (gestion des droits à reprendre annuellement), etc.

1.3 L’obligation d’envoi de l’état annuel des dépositaires

Pour faciliter les opérations de récolement, et le cas échéant pour signaler des disparitions entre deux récolements, les dépositaires sont tenus de fournir chaque année à chaque déposant concerné un état des dépôts dont ils bénéficient², comportant l’indication de leur emplacement et de leur état de conservation. **Le respect de cette obligation est essentiel pour permettre le rapprochement des données des dépositaires avec celles des déposants,**

² *Obligation réglementaire pour le Cnap, la Manufacture de Sèvres et le Mobilier national.*

afin de faciliter les récolements et, le cas échéant, de réagir vite en cas de disparition d'une œuvre.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères précise qu'environ 80 % des états annuels sont régulièrement adressés au bureau gestionnaire en administration centrale. La relance de certains postes, les échanges sur des points problématiques, la transmission d'états papier entraînent ensuite une diminution du nombre d'états annuels effectivement transmis aux déposants.

Les musées à l'étranger ne transmettent pas d'états annuels, et la CRDOA engage les musées nationaux français et le service des musées de France (SMF) à favoriser une meilleure collaboration avec ces institutions, dans la mesure bien entendu où les musées à l'étranger sont disposés à collaborer, et d'une manière générale la CRDOA engage les déposants concernés à solliciter leurs dépositaires étrangers (mairies, universités...) à produire un état annuel des dépôts dont ils bénéficient.

À la suite de la publication du rapport, conformément à la demande du service des musées de France (SMF), les états annuels adressés par l'administration centrale du MEAE aux différents musées déposants seront également adressés au SMF.

Le MAE précise la manière dont sont gérés les états annuels : *« Au démarrage de chaque nouvelle campagne d'envoi et de réception des états annuels, les postes sont informés par les canaux officiels internes de l'obligation légale de renseignement des états annuels. Les rédacteurs (intendants ou SGA) sont sensibilisés à la nécessité de produire un document complet établi suivant les règles prescrites par la cellule de gestion Rodin. L'accent est mis sur le caractère impératif de la signature du document par l'ambassadeur.*

Dans un deuxième temps, après réception des états annuels, lorsque est constatée l'apparition de nouveaux non localisés, les postes sont systématiquement interrogés et invités à mettre en œuvre toutes les démarches susceptibles d'aboutir à l'identification et à la localisation de l'objet. En cas de disparition confirmée, une plainte est généralement déposée selon l'entente trouvée avec le dépositaire si nécessaire.

La politique suivie par l'administration centrale dans son rapport avec les postes en matière de renseignement et de retour des états annuels est essentiellement fondé sur la sensibilisation et la responsabilisation. Il n'est pas question de démobiliser les postes mais de rendre ce moment important dans la vie d'une ambassade. Il convient de signaler que désormais aucun nouveau dépôt ou aménagement intérieur n'est consenti en cas de non rendu des états annuels, l'année précédant la demande. »

2 – Les opérations de récolement des dépôts

Le récolement est conduit par les institutions déposantes. Leurs rapports de mission sont ensuite transmis aux dépositaires, avec copie au secrétariat de la CRDOA. Ces rapports présentent le bilan des récolements (œuvres récolées, localisées, recherchées) et les suites envisagées pour les œuvres recherchées (classement, plainte, titre de perception).

L'article L. 451-2 du code du patrimoine dispose que les collections des musées de France sont récolées tous les dix ans. Le Mobilier national est tenu d'effectuer un récolement chez chacun des dépositaires de ses biens tous les dix ans, avec indication de l'immeuble où ils sont

déposés et de la date de dépôt (article D. 113-21 du code du patrimoine). Le Cnap est également tenu de récoiler ses dépôts tous les dix ans (articles D. 113-10 et D. 113-2) ainsi que la Manufacture nationale de Sèvres³.

Le récolement ne se limite pas à un simple pointage de la présence physique du bien, mais consiste à réaliser une campagne photographique complète du bien, avec indication de sa localisation, de son état, de son marquage, de la conformité de l'inscription à l'inventaire. Les déposants adressent au dépositaire et à la CRDOA les rapports de récolement qui sont exploités ci-après.

Codes 1, 2 et 3

En raison des distances, les missions de récolement à l'étranger s'organisent par les institutions déposantes différemment selon les types de dépôts et les dépositaires :

- les postes classés « code 1 » concernent ainsi ceux dont le nombre de dépôts impose que des agents des institutions déposantes se déplacent eux-mêmes ;
 - le « code 2 » désigne un récolement effectué par un déposant mandaté par un autre déposant pour limiter les déplacements. Pour ces récolements, la nécessité d'anticiper par une programmation mutualisée prend donc tout son sens. Au début de chaque année, le bureau du patrimoine et de la décoration du MEAE interroge les déposants sur les missions qu'ils ont éventuellement programmées, afin de préparer les récolements mais aussi de signaler ces missions aux autres déposants qui pourraient vouloir bénéficier d'un code 2. Si les dépôts des institutions mandantes sont trop nombreux, ladite institution peut simplement préciser à l'institution mandataire quelles sont les quelques œuvres relevant d'une situation particulière qu'il faut récoiler ;
 - enfin, lorsque le nombre de pièces déposées dans des postes diplomatiques français est faible (moins de 30 par site) et pour les pays où la situation politique ne permet pas de se déplacer, le récolement par le dépositaire est privilégié par rapport au récolement physique. Pour ces postes classés « code 3 », une procédure spécifique a été élaborée conjointement avec le ministère chargé des affaires étrangères en 2016. Désormais, le Cnap et le Mobilier national considèrent systématiquement les états annuels en provenance du réseau diplomatique via l'administration centrale du MEAE comme des rapports de récolement à distance (code 3).
-

³ Arrêté du 12 avril 2021 relatif aux modalités de mises en dépôt des productions de l'établissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges.

2.1 L'état d'avancement du récolement des dépôts

10 971 œuvres d'art déposées en Europe de l'Ouest ont été récolées au jour de la publication de ce rapport. Il en reste à récoler 18.

Déposant	Biens déposés	Biens récolés	Biens restant à récoler	Taux de récolement
Centre national des arts plastiques	446	445	1	99,78 %
Manufacture Sèvres	9 219	9 219	0	100,00 %
Mobilier national	715	715	0	100,00 %
Musées armées (DPMA)	2	2	0	100,00 %
Musées culture (SMF)	607	590	17	97,20 %
TOTAL	10 989	10 971	18	99,84 %

Source : rapports de récolement des déposants

Le détail des récolements figure en annexe 5.

Le taux de récolement pour l'Europe de l'Ouest (99,84 %) est supérieur à la moyenne des autres États ou groupes d'États étrangers déjà étudiés par la CRDOA (72,29 %)⁴.

Ce taux signifie que 99,84 % des dépôts consentis en Europe de l'Ouest ont été récolés au moins une fois. Les règles de fréquence de récolement ne sont toutefois pas satisfaisantes au regard des obligations légales et réglementaires qui s'imposent aux déposants : en effet, sur les 105 récolements recensés dans cette zone, 66 ont plus de 10 ans (datés d'avant 2013) et auraient dû être effectués à nouveau.

Parmi les biens non récolés, figurent 7 peintures du musée du Louvre déposées à l'ambassade de France à La Haye. Le musée indique que ces œuvres n'ont jamais été récolées car « présumées détruites pendant la guerre. Pour autant, il n'y a pas eu de radiation des inventaires et de nouvelles recherches devront être menées dans le cas où des évacuations auraient eu lieu sans être documentées » (source : SMF). Cet exemple conforte la décision de la CRDOA de ne plus utiliser la catégorie « présumé détruit » qui n'a pas de sens utile : soit la preuve de la destruction de l'œuvre est rapportée, et l'œuvre est radiée des collections, soit un doute subsiste comme dans cet exemple, et donc l'œuvre doit être recherchée. La catégorie « présumé détruit » ne peut qu'envoyer un mauvais signal sur l'inutilité de diligenter des recherches, alors même que des œuvres pourtant qualifiées de « présumées détruites » sont régulièrement retrouvées.

Face aux contraintes humaines et budgétaires que rencontrent les déposants, plusieurs solutions peuvent être mises en œuvre pour améliorer le rythme de récolement. La première consiste à mutualiser les missions entre déposants.

Afin de structurer cette démarche de coordination, la CRDOA met désormais à disposition des déposants un espace collaboratif (Osmose). Ils peuvent y indiquer tous les projets de missions à venir et inviter ainsi les déposants qui le souhaitent à communiquer au déposant récoleur leurs listes de biens à récoler (cf. encadré sur les codes 2).

⁴ Rapports consultables sur le site de la CRDOA : <https://bit.ly/3E9ad6x>

Enfin, les institutions déposantes ont la possibilité d'organiser un récolement à distance, effectué par le dépositaire. Bien entendu, ce type d'opération n'est pas aussi satisfaisant qu'un récolement sur place pour beaucoup de déposants ; pour autant, un récolement à distance sera toujours plus satisfaisant que pas de récolement du tout.

2.2 Les résultats des récolements

Le tableau ci-dessous présente la situation des dépôts à la date des derniers récolements.

Dépôtsants	Biens récolés	Biens localisés	Biens recherchés	Taux de disparition
Centre national des arts plastiques	445	283	162	33,26 %
Manufacture de Sèvres	9 219	3 735	5 484	59,49 %
Mobilier national	715	694	21	2,94 %
Musées armées (DPMA)	2	2	0	0,00 %
Musées culture (SMF)	590	377	213	35,93 %
TOTAL	10 971	5 091	5 880	53,46 %

Source : rapports de récolement des déposants

Le détail des récolements figure en annexe 5.

Compte tenu des biens retrouvés depuis les récolements (cf § 3.2), les biens non localisés représentent 53,46 % des dépôts récolés en Europe de l'Ouest, soit un résultat comparable avec les taux de disparition déjà observés à l'étranger dans les rapports déjà publiés⁵ (54,28%) .

Ce taux de disparition élevé s'explique notamment par le fort pourcentage de dépôts de la Manufacture de Sèvres (84%) dont les pièces, souvent petites, se perdent et se volent plus facilement, outre que la vaisselle se brise aisément. Il en résulte un taux de disparition de près de 60 %.

Le Palais Clam-Gallas

Le Palais Clam-Gallas est un palais de style néoclassique situé à Vienne, construit en 1834-1835. Il était le siège de l'Institut français de Vienne jusqu'en juin 2016.

En 1985, le Mobilier National a pris à ses inventaires un grand nombre de meubles appartenant au fonds ancien du palais, mesure destinée à en permettre le suivi à une époque où le MEAE ne s'était pas encore doté d'un inventaire centralisé. Lors de la vente du Palais au Qatar en 2015, plus de 200 œuvres auraient dû être renvoyées au Mobilier National qui décide, en accord avec le MEAE, de « déclasser » une partie de ce mobilier.

En 2016, cet accord entre Mobilier national et MEAE n'avait pas été suivi d'arrêtés de radiation et de transferts de propriété. Des échanges ont repris aujourd'hui et aboutiront à un arrêté de transfert en faveur du MEAE (le Mobilier national devra radier les biens concernés de ses inventaires).

⁵ Afrique, Amérique latine, Canada, États-Unis, Europe du Nord, consultables sur le site de la CRDOA : <https://bit.ly/3SLFNwA>

3 – Le post-récolement des dépôts

À l'issue des opérations de récolement, le déposant doit déterminer les suites réservées aux œuvres non localisées : dépôt d'une plainte, émission d'un titre de perception, classement (cf. [lexique](#) sur le site du ministère de la culture).

La CRDOA s'assure que chaque rapport de récolement faisant apparaître des biens non localisés est assorti des suites réservées à ces constats. En cas d'absence de suites réservées, elle demande aux déposants de prendre les décisions qui s'imposent. En cas de conclusions en vue du dépôt d'une plainte ou de l'émission d'un titre de perception, la CRDOA s'assure de la mise en œuvre effective de ces décisions.

3.1 Les suites réservées aux biens recherchés

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives aux biens recherchés tels qu'indiquées dans les rapports de récolement et présente la répartition entre les biens qui ont été retrouvés depuis, ceux qui ont fait l'objet d'un classement ou d'une plainte, et ceux dont les suites restent à déterminer par le déposant concerné. Les titres sont toujours couplés avec un classement ou une plainte.

Déposants	Recherchés	Retrouvés	Classés	Plaintes	Titres	Suites
Cnap	162	14	136	12	1	0
Manufacture de Sèvres	5 484	0	5 462	0	6	22
Mobilier national	21	0	18	3	0	0
Musées culture (SMF)	213	1	190	0	0	22
TOTAL	5 880	15	5 806	15	7	44

Source : déposants

3.2 Œuvres retrouvées depuis le dernier récolement

Certaines œuvres ne sont pas localisées par le déposant au moment du récolement, mais peuvent être retrouvées ultérieurement, généralement par le dépositaire. C'est par exemple le cas de 3 œuvres du Cnap non localisées au moment du récolement de l'ambassade de France à Berlin, puis retrouvées ultérieurement par le dépositaire.

Le détail de ces œuvres retrouvées figure en annexe 3.

Ces constats militent pour qu'avant le récolement, les dépositaires réalisent un premier pointage des œuvres déposées à partir de la liste des biens à récolement que le déposant leur adresse. Cette méthode peut favoriser des localisations d'œuvres en amont de la campagne de récolement. Les déposants indiquent justement que le MEAE prépare les récolements ce qui facilite leurs missions.

Par ailleurs, les dépositaires doivent faciliter les opérations de récolement en autorisant l'accès à toutes les pièces du (des) bâtiment(s) et les déposants doivent inspecter toutes les pièces dès lors que des œuvres sont manquantes.

Le MEAE précise qu'il « s'attache systématiquement à préparer en amont les missions de récolement réalisées par les déposants. Les agents présents dans les postes et chargés d'accueillir le récoleur sont prévenus plusieurs semaines à l'avance de la venue du missionnaire et de la nécessité de lui permettre d'accéder à tous les lieux où des œuvres sont déposées. La liste des œuvres est aussi envoyée au préalable. Ce travail de préparation logistique et administrative a notamment été mis en œuvre lors des missions de récolement récemment menées à l'étranger par le Mobilier national et a permis aux inspecteurs de cette institution de récolement dans les meilleures conditions les postes de Luxembourg, Washington, New York (représentation française auprès de l'ONU), New York (Consulat général), Lisbonne. »

Lorsqu'une œuvre est retrouvée, le dépositaire doit prévenir le déposant concerné qui à son tour alerte la CRDOA (crdoa@culture.gouv.fr) et l'OCBC⁶ (sirasco-ocbc@interieur.gouv.fr), afin de supprimer l'œuvre de la base TREIMA⁷, voire de PSYCHE⁸.

À noter que le Mobilier national précise que, selon les résultats du récolement mené à l'ambassade de France à Vienne en octobre 2022 par le MEAE, 3 banquettes (GMTC 55/8 /9 et /10), non localisées en 2004, ont bien été localisées. Le Mobilier national a demandé confirmation au MEAE. Dans l'attente de cette confirmation, les biens sont considérés dans ce rapport comme encore recherchés.

3.3 Plaintes

La plainte est une action de signalement aux services de police de la disparition d'un bien, ce qui a notamment pour effet d'enregistrer la notice de l'œuvre sur la base de données de l'OCBC⁹ et ainsi de favoriser les chances de redécouverte. La plainte est décidée par le déposant (parfois par le dépositaire qui porte plainte spontanément s'il constate une disparition). C'est généralement le dépositaire qui dépose plainte ; parfois le déposant dans certains cas particuliers (inaction du dépositaire). **Le déposant doit communiquer à la CRDOA chaque copie de procès-verbal de plainte.**

La plainte doit comporter le plus de précisions possibles permettant l'identification du bien (dernière localisation connue du bien, statut juridique, dimensions, accidents, manques, restaurations, marquages, photographies ou iconographie) ainsi que tous éléments utiles sur les circonstances des faits.

Le délai qui s'écoule entre le constat de la disparition d'une œuvre et le dépôt de plainte afférent doit être le plus court possible.

⁶ Office central de lutte contre le trafic des biens culturels.

⁷ Base de données de l'OCBC qui recense les œuvres d'art ayant fait l'objet d'une plainte.

⁸ Base de données d'Interpol, qui reprend les œuvres les plus emblématiques de TREIMA.

⁹ Office central de lutte contre le trafic des biens culturels.

Déposants	Total des plaintes	Plaintes déposées	Restant à déposer
Cnap	12	12	0
Mobilier national	3	3	0
TOTAL	15	15	0

Source : déposants

Le détail de ces plaintes figure en annexe 4.

Depuis plusieurs années et notamment depuis 2011 avec la création d'Etalab, le gouvernement s'est engagé dans une politique d'ouverture des données publiques. Depuis le 7 octobre 2018, les administrations doivent spontanément publier leurs données. **Dans cette perspective, la commission recommande à tous les déposants de publier en ligne leurs données en matière de dépôts, en indiquant notamment quels sont les biens recherchés, avec photographies, sous réserve du respect des droits de propriété intellectuelle.** Même si la qualité de la photo n'est pas optimale, sa publication reste de nature à favoriser la redécouverte de l'œuvre, et la démarche répond à l'obligation faite aux administrations de publier leurs données.

Lorsqu'un dépositaire dépose plainte auprès d'un commissariat ou d'une gendarmerie, l'information est censée être communiquée à l'OCBC¹⁰. Or ce n'est pas toujours le cas. **C'est pourquoi la commission demande aux déposants concernés d'adresser systématiquement la copie du dépôt de plainte et le dossier documentaire à l'OCBC (sirasco-ocbc@interieur.gouv.fr) afin que l'œuvre soit intégrée dans la base TREIMA¹¹, voire dans PSYCHE¹².**

3.4 Titres

Un titre de perception peut être émis en cas de carence manifeste du dépositaire. L'émission de titres de perception était traditionnellement décidée par la CRDOA jusqu'à ce que celle-ci transfère cette compétence aux seules institutions déposantes pour les titres qui les concernent à compter du 1^{er} janvier 2018. 7 titres de perception ont été émis et ont été réglés pour des dépôts en Europe de l'Ouest.

Une peinture relevant du Cnap, *Emerveillement* de Netty de Montalembert (FNAC 25568), récolée mais non localisée le 7 juillet 2005 à la représentation française auprès de l'ONU à Genève, a fait l'objet d'un titre de perception de 7 000 € réglé en 2014 par le ministère des affaires étrangères.

La Manufacture de Sèvres a récolé ses dépôts accordés à l'ambassade de France à La Haye du 16 au 19 novembre 2009. Cette opération n'a notamment pas permis de localiser un vase Decoeur décor Legrand déposé en août 1957. En mai 2011, la CRDOA demande à la Manufacture de Sèvres d'émettre un titre de perception à l'encontre du ministère de l'Europe et des affaires étrangères car le vase, brisé, a été jeté. Le ministère s'est acquitté du titre de 13 500 € en mai 2014.

¹⁰ Office central de lutte contre le trafic des biens culturels.

¹¹ Base de données de l'OCBC qui recense les œuvres d'art ayant fait l'objet d'une plainte.

¹² Base de données d'Interpol, qui reprend les œuvres les plus emblématiques de TREIMA.

Auparavant, du 5 au 8 décembre 2005, la Manufacture avait récolé les dépôts accordés à l'ambassade de France à Bruxelles sans parvenir à localiser plusieurs œuvres. La CRDOA a demandé le 23 septembre 2008 des titres de perception d'un montant total de 8 500 euros pour ces œuvres : 5 000 euros pour deux réflecteurs Ruhlmann, 500 euros pour une coupe Decoeur 46 projet 2851 d'E. Haroux, 1 000 euros pour un vase Decoeur 41 projet 5250 d'Auguste Berlin et 2 000 euros pour un vase Mayot 47 projet 854 de Paul Charlemagne. Ces titres de perception ont été réglés par le MEAE le 11 décembre 2014.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères avait également réglé un titre de 15 000 euros pour une œuvre recherchée à l'ambassade de France à La Haye mais finalement retrouvée à l'institut français d'Amsterdam. Le Cnap a donc procédé à une régularisation financière sous forme d'un avoir sur des restaurations d'œuvres lui appartenant pour un montant équivalent à la somme perçue par le déposant.

3.5 Classements

5 806 œuvres recherchées en Europe de l'Ouest ont fait l'objet d'un classement. Plusieurs raisons peuvent conduire la commission à constater le classement du dossier :

- la date très ancienne du dépôt,
- l'absence de photographie de l'œuvre, qui réduit les chances de la retrouver et conduit à ne pas encombrer les registres déjà chargés des plaintes enregistrées par les services de police,
- la difficulté d'identifier un objet au sein d'une série archéologique ou de céramique.

Le classement n'est pas une renonciation à retrouver l'œuvre, qui reste inscrite sur les inventaires du dépositaire, du déposant et dans la base de données de la CRDOA.

3.6 Suites restant à déterminer

Parmi les 5 880 œuvres non localisées en Europe de l'Ouest, les déposants concernés (les musées du Louvre et d'Orsay, le musée d'archéologie nationale, le musée du château de Versailles) doivent encore déterminer les suites réservées à 22 d'entre elles : classements, plaintes ou titres de perception.

22 autres œuvres recherchées constituent un cas particulier : il s'agit de dépôts de la Manufacture de Sèvres à la représentation permanente française auprès de l'Union européenne. Le dépositaire indique avoir restitué ces œuvres mais la Manufacture de Sèvres ne les a pas réceptionnées : leur localisation est inconnue à ce jour.

Conclusion

L'entreprise générale de récolement, mise en œuvre selon les directives et sous le contrôle de la CRDOA, a pour objectif premier de préserver et de valoriser le patrimoine culturel français.

Les campagnes de récolement sont également le moyen, pour les dépositaires, d'engager un dialogue avec les déposants à propos de la politique des dépôts. Les institutions et administrations dépositaires ont en effet la possibilité, en recourant aux dépôts, de se doter de meubles et objets d'art, à des coûts réduits, et de participer ainsi à la diffusion et au rayonnement du savoir-faire français en matière de patrimoine culturel.

Les rapports établis par la CRDOA pour l'ensemble des déposants et dépositaires ont notamment pour fonction d'informer les acteurs de la politique de dépôts (déposants et dépositaires), ainsi que le grand public, de l'ensemble des biens culturels déposés par l'État qui font partie, selon l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, de son domaine public mobilier.

Le dépositaire doit adresser copie de tout procès-verbal de dépôt de plainte à l'institution dépositante concernée, qui en informera l'OCBC et la CRDOA.

Pour l'ensemble de ces démarches, la CRDOA (crdoa@culture.gouv.fr) est à la disposition de chacun.

Annexe 1 : textes de références

- Code général de la propriété des personnes publiques : [article L. 2112-1](#) : domaine public mobilier
- [Circulaire du 15 avril 2019](#) relative à la gestion des biens culturels mobiliers d'intérêt public appartenant à l'État dans les administrations
- Textes instituant la CRDOA : [articles D.113-27](#) et suivants du code du patrimoine
- Textes définissant les modes d'intervention des déposants et les obligations des dépositaires :
 - Centre national des arts plastiques : [articles R.113-1](#) et suivants du code du patrimoine
 - Manufacture de Sèvres : [décret n°2009-1643](#) portant création de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges et [arrêté du 12 avril 2021](#) relatif aux modalités de mise en dépôt des productions de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges
 - Mobilier national : [articles D.113-11](#) et suivants du code du patrimoine ; [arrêté du 3 juin 1980](#)
 - Service des musées de France : [articles D. 423-9 à D.423-18](#) et [R. 451-26 à R. 451-28](#) du code du patrimoine

Annexe 2 : lexique

<https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaitre/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-aeuvres-d-art/Les-outils-de-la-CRDOA>

Annexe 3 : liste des œuvres retrouvées après récolement

Quatorze œuvres relèvent du Cnap :

Trois œuvres retrouvées à l'ambassade de France à Berlin :

1. *Clowns musiciens de la forêt* d'Émile Bouneau, peinture (FNAC 21642)
2. *Composition* d'Albert Zavarro, aquarelle (FNAC 34177)
3. *Le Paralytique descendu du toit* de Léopold Marbœuf, gouache (FNAC 20224)

Deux peintures recherchées à l'ambassade de France à Berne ont été retrouvées par le Cnap dans ses réserves :

4. *Le fils aîné de la veuve* de Pierre-Jean-Edmond Castan (FNAC 191)
5. *Portrait de la femme de Rembrandt* de Paul Baur, peinture (FNAC 1834)

Trois œuvres recherchées à l'ambassade de France à Bruxelles ont été retrouvées par le dépositaire :

6. *Le Carnaval* de Jean-Denis Malclès, peinture (FNAC 14193)
7. *Vue de l'Observatoire* de Ryuichi Suzuki, acrylique sur carton (FNAC 20291)
8. *Les Profils* de Colette Pettier, aquarelle et eau-forte (FNAC 26542)

Une œuvre recherchée à la mairie de Genève a été retrouvée par le dépositaire :

9. *L'Immaculée Conception* de Tito Marzocchi de Belluci, peinture (FNAC FH863-160)

Une œuvre recherchée à l'ambassade de France à La Haye a été retrouvée à l'Institut français d'Amsterdam par le bureau en charge du patrimoine au sein du ministère des affaires étrangères :

10. *La Table rouge* de Maurice Brianchon, peinture (FNAC 13435)

Une œuvre recherchée au consulat de France à Munich a été réidentifiée suite à un numéro d'inventaire erroné :

11. *Au parc* de Charles Guérin, peinture (FNAC 1381).

Trois œuvres recherchées à l'ambassade de France à Vienne ont pu être localisées :

12. *Empereur Napoléon III* de Benoît Chancel, peinture (FNAC PFH-3225). Retrouvée au MEAE à Paris. Déposée en 1855 à l'ambassade, l'œuvre avait été renvoyée à Paris pour restauration le 23 septembre 1993, et jamais réexpédiée.
13. *Tête de femme* de Marie-Louise Grilliet, pastel (FNAC 1840), identifiée en 2007 chez le transporteur du dépositaire
14. *Jeune homme* de Jules Auguste Sage, peinture (FNAC 2017)

Une œuvre relève du MuCEM :

Une marionnette recherchée au musée de la vie wallonne à Liège a été retrouvée par le dépositaire dans les réserves du musée :

15. Marionnette (femme à la chevelure blonde peinte) en bois sculpté et peint de la fin du XIX^e siècle (INV 1963.10.5)

Annexe 4 : liste des œuvres ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte

Quinze œuvres déposées en Europe de l'Ouest ont fait l'objet d'un dépôt de plainte.

Douze relèvent du Cnap :

- une œuvre recherchée au consulat de France à Mayence, qui a fermé en 1999 :
 1. *Les meules* de Paul Petit, peinture (FNAC 20845). Le Cnap précise que selon le secrétaire général de l'ambassade de France à Berlin, le tableau aurait été vendu aux enchères en septembre 2008. Cependant, « en l'absence de photographie de l'œuvre, il ne peut pas être vérifié que le tableau vendu soit bien celui inscrit sur les inventaires du Cnap ».

- trois œuvres recherchées au sein de la représentation française auprès de l'Union européenne à Bruxelles :
 2. *Harmonie en vert* de Léa Nickel, peinture (FNAC 27710)
 3. *Marine* de Jean Oberlé, peinture (FNAC 27019)
 4. *Éclaircie* de Raymond Victoir, peinture (FNAC 27291)
 5. *La porte flamande* de René Martin Rimbert, peinture (FNAC 27583)

- une peinture est recherchée à la représentation française auprès de l'OTAN :
 6. *Bouquet rouge sur fond rouge* de Paul de la Boulaye, peinture (FNAC 27201)

- deux peintures recherchées à l'institut français à Cologne :
 7. *Jardin de Grenade* de Tristan Klingsor, peinture (FNAC 23030)
 8. *La place Pigalle* d'Albert André, peinture (FNAC 22942)

- deux œuvres recherchées à l'ex-ambassade de France à Bonn :
 9. *Les Toits* d'André Beaudin, dessin (FNAC 30264)
 10. *Bonjour* d'André Beaudin, estampe (FNAC 31566)

- une peinture est recherchée à l'ambassade de France à Vienne :
 11. *Femme au bar* de Georges Duval, peinture (FNAC 19487)

- une œuvre est recherchée à la représentation française auprès de l'ONU à Genève :
 12. *Émerveillement* de Netty de Montalembert, peinture (FNAC 25568)

Trois relèvent du Mobilier national : les deux premières sont recherchées à l'ambassade de France à Bruxelles, plaintes déposées le 25 septembre 2009 :

13. pendule époque Empire (GML 278/3)
14. lit en loupe d'orme époque Restauration (GME 10784)

et la troisième est recherchée à l'institut français à Berlin :

15. Tapisserie de Beauvais (BV 7), plainte déposée le 20 février 2019

Annexe 5 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

État	Lieu de dépôt	Déposant	Année de récolement	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classés	Plaintes	Titres	Suites
Allemagne	Musée de la cathédrale à Aix-la-Chapelle	Louvre	2007	0	5	5	0	0	0	0	0	0
Allemagne	Nouveau château de l'Ermitage à Bayreuth	Louvre		1	0	0	0	0	0	0	0	0
Allemagne	Deutsches Historisches Museum à Berlin	Armée	2015	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Allemagne	Institut für medizinische Anthropologie à Berlin	MAN	2004	0	4	4	0	0	0	0	0	0
Allemagne	Ambassade à Berlin	Cnap	2006	0	75	26	49	3	46	0	0	0
Allemagne	Ambassade à Berlin	Louvre	2001	0	11	5	6	0	6	0	0	0
Allemagne	Ambassade à Berlin	Mobilier	2021	0	8	8	0	0	0	0	0	0
Allemagne	Ambassade à Berlin	MNAM	2008	0	7	2	5	0	2	0	0	3
Allemagne	Ambassade à Berlin	Orsay	2001	0	2	1	1	0	1	0	0	0
Allemagne	Ambassade à Berlin	Versailles	2001	0	14	3	11	0	10	0	0	1
Allemagne	Institut français à Berlin	Mobilier	2021	0	1	0	1	0	0	1	0	0
Allemagne	Vordeasiatisches museum à Berlin	Louvre	2013	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Allemagne	Akademisches Kunstmuseum à Bonn	Louvre		3	0	0	0	0	0	0	0	0
Allemagne	ex-Ambassade à Bonn	Cnap	2006	0	2	0	2	0	0	2	0	0
Allemagne	Institut français à Cologne	Cnap	2009	0	7	0	7	0	5	2	0	0
Allemagne	Römisch-Germanisches Museum à Cologne	Louvre	2011	0	8	0	8	0	0	0	0	8
Allemagne	Friedrich Alexander Universität à Erlangen	Louvre	2012	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Allemagne	Consulat à Francfort	Cnap	2005	0	24	16	8	0	8	0	0	0
Allemagne	Museum für Angewandte Kunst à Francfort	Louvre	2007	0	114	114	0	0	0	0	0	0
Allemagne	Consulat à Hambourg	Mobilier	2005	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Allemagne	Badisches Landesmuseum à Karlsruhe	Louvre	2002	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Allemagne	Badisches Landesmuseum à Karlsruhe	MAD	2022	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Allemagne	Grassi Museum für Angewandte Kunst à Leipzig	Louvre	2013	0	13	10	3	0	3	0	0	0
Allemagne	Philipps-Universität à Marburg	Louvre	2011	0	25	25	0	0	0	0	0	0
Allemagne	Consulat à Mayence	Cnap	2009	0	3	0	3	0	2	1	0	0
Allemagne	Römisch Germanisches Zentralmuseum à Mayence	Louvre	2006	0	7	1	6	0	6	0	0	0
Allemagne	Consulat à Munich	Cnap	2004	0	21	20	1	1	0	0	0	0
Allemagne	Staatliche Antikensammlungen und Glyptothek à Munich	Louvre	2006	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Allemagne	Bayerisches museum à Nuremberg	Louvre	2012	0	1	0	1	0	1	0	0	0
Allemagne	Germanisches museum à Nuremberg	Louvre	2012	0	1	0	1	0	1	0	0	0

Annexe 5 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

État	Lieu de dépôt	Déposant	Année de récolement	À récolet	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classés	Plaintes	Titres	Suites
Allemagne	Consulat à Sarrebruck	Mobilier	2001	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Allemagne	Historisches Museum der Pfalz à Spire	Louvre	2006	0	7	5	2	0	2	0	0	0
Allemagne	Haus der Geschichte Baden-Württemberg à Stuttgart	Armée	2021	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Allemagne	Rheinisches Landesmuseum à Trèves	Louvre	2016	0	14	0	14	0	14	0	0	0
Allemagne	Rheinisches Landesmuseum à Trèves	MAN	2016	0	78	0	78	0	78	0	0	0
Allemagne	Institut für Klassische Archäologie à Tübingen	MAN	2005	0	18	18	0	0	0	0	0	0
Allemagne	Museum Martin von Wagner à Würzburg	Louvre	2007	0	11	8	3	0	3	0	0	0
Autriche	Ambassade à Vienne	Cnap	2004	0	26	15	11	3	7	1	0	0
Autriche	Ambassade à Vienne	Mobilier	2004	0	343	335	8	0	8	0	0	0
Autriche	Ambassade à Vienne	Sèvres	2004	0	2509	271	2238	0	2238	0	0	0
Autriche	Ambassade à Vienne	Louvre	2004	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Autriche	Ambassade à Vienne	MNAM	2017	0	5	5	0	0	0	0	0	0
Autriche	Ambassade à Vienne	Orsay	2017	0	10	10	0	0	0	0	0	0
Autriche	Institut français à Vienne	Mobilier	2015	0	199	199	0	0	0	0	0	0
Autriche	Naturhistorisches Museum à Vienne	MAN	2007	0	4	2	2	0	2	0	0	0
Autriche	Office des Nations unies à Vienne	Mobilier	2004	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Autriche	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à Vienne	Cnap	2004	0	7	7	0	0	0	0	0	0
Autriche	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à Vienne	Mobilier	2021	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Autriche	Osterreichische Nationalbibliothek à Vienne	Louvre	2007	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Belgique	Consulat à Anvers	Cnap	2003	0	18	13	5	0	5	0	0	0
Belgique	Ambassade à Bruxelles	Cnap	2003	1	68	35	33	3	30	0	0	0
Belgique	Ambassade à Bruxelles	Mobilier	2018	0	45	38	7	0	5	2	0	0
Belgique	Ambassade à Bruxelles	Sèvres	2005	0	2247	802	1445	0	1445	0	5	0
Belgique	Ambassade à Bruxelles	Versailles	2001	0	20	17	3	0	0	0	0	3
Belgique	Consulat à Bruxelles	Sèvres	2005	0	6	6	0	0	0	0	0	0
Belgique	Musée art et histoire à Bruxelles	Guimet	2006	0	19	19	0	0	0	0	0	0
Belgique	Musée art et histoire à Bruxelles	Louvre	2012	0	22	22	0	0	0	0	0	0
Belgique	Musée art et histoire à Bruxelles	MCS		6	0	0	0	0	0	0	0	0
Belgique	Musée de l'Institut royal des sciences naturelles	MAN	2005	0	75	17	58	0	58	0	0	0

Annexe 5 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

État	Lieu de dépôt	Déposant	Année de récolement	À récolement	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classés	Plaintes	Titres	Suites
	à Bruxelles											
Belgique	RP auprès de l'OTAN à Bruxelles	Mobilier	2020	0	10	10	0	0	0	0	0	0
Belgique	RP auprès de l'OTAN à Bruxelles	Cnap	2020	0	17	15	2	0	1	1	0	0
Belgique	RP auprès de l'OTAN à Bruxelles	Sèvres	2005	0	189	160	29	0	29	0	0	0
Belgique	RP auprès de l'UEO à Bruxelles	Cnap	2003	0	14	12	2	0	2	0	0	0
Belgique	RP auprès du Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne à Bruxelles	Mobilier	2018	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Belgique	RP auprès de l'UE à Bruxelles	Cnap	2020	0	35	30	5	0	1	4	0	0
Belgique	RP auprès de l'UE à Bruxelles	Mobilier	2018	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Belgique	RP auprès du comité politique et de sécurité de l'UE à Bruxelles	Sèvres	2005	0	25	25	0	0	0	0	0	0
Belgique	RP auprès de l'UE à Bruxelles	Sèvres	2005	0	366	331	35	0	13	0	0	22
Belgique	Consulat à Liège	Cnap	2004	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Belgique	Musée de la vie wallonne à Liège	MuCEM	2008	0	10	9	1	1	0	0	0	0
Belgique	Hôtel de ville à Mons	MAN	1995	0	1	0	1	0	0	0	0	1
Belgique	Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren	MQB	2014	0	18	18	0	0	0	0	0	0
Luxembourg	Ambassade à Luxembourg	Cnap	2021	0	32	26	6	0	6	0	0	0
Luxembourg	Ambassade à Luxembourg	Mobilier	2021	0	32	32	0	0	0	0	0	0
Luxembourg	Ambassade à Luxembourg	Sèvres	2007	0	1253	512	741	0	741	0	0	0
Luxembourg	Ambassade à Luxembourg	MNAM	2021	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Luxembourg	Ambassade à Luxembourg	Orsay	2003	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Luxembourg	Cour de justice de l'UE à Luxembourg	Mobilier	2021	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Luxembourg	Cour de justice de l'UE à Luxembourg	Rodin	2021	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Luxembourg	Cour des comptes européenne	Mobilier	2021	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Pays-Bas	Consulat à Amsterdam	Mobilier	2020	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Pays-Bas	Musée Allard Pierson à Amsterdam	Louvre	2012	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Pays-Bas	Tropenmuseum à Amsterdam	MQB	2014	0	27	25	2	0	2	0	0	0
Pays-Bas	Vincent Van Gogh Museum à Amsterdam	Orsay	2016	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Pays-Bas	Ambassade à La Haye	Cnap	2005	0	33	15	18	1	17	0	0	0
Pays-Bas	Ambassade à La Haye	Mobilier	2018	0	30	26	4	0	4	0	0	0
Pays-Bas	Ambassade à La Haye	Sèvres	2009	0	1924	932	992	0	992	0	1	0
Pays-Bas	Ambassade à La Haye	Louvre		7	0	0	0	0	0	0	0	0

Annexe 5 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

État	Lieu de dépôt	Déposant	Année de récolement	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classés	Plaintes	Titres	Suites
Pays-Bas	Ambassade à La Haye	Orsay	2002	0	7	4	3	0	0	0	0	3
Pays-Bas	Palais de la paix à La Haye	Cnap	2005	0	3	3	0	0	0	0	0	0
Pays-Bas	Rijksmuseum van Oudheden à Leyde	Louvre	2012	0	8	5	3	0	0	0	0	3
Suisse	Ambassade à Berne	Cnap	2005	0	25	20	5	2	3	0	0	0
Suisse	Ambassade à Berne	Mobilier	2021	0	33	32	1	0	1	0	0	0
Suisse	Ambassade à Berne	Sèvres	2007	0	691	691	0	0	0	0	0	0
Suisse	Bureau international du travail à Genève	Mobilier	2016	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Suisse	Consulat à Genève	Cnap	2020	0	9	6	3	0	3	0	0	0
Suisse	Mairie à Genève	Cnap	2005	0	1	0	1	1	0	0	0	0
Suisse	Office des Nations Unies à Genève	Mobilier	2018	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Suisse	Organisation internationale pour les migrations à Genève	Sèvres	2005	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Suisse	Organisation météorologique à Genève	Sèvres	2005	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Suisse	RP auprès de l'OMC à Genève	Mobilier	2016	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Suisse	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle à Genève	Sèvres	2005	0	7	3	4	0	4	0	0	0
Suisse	Organisation mondiale de la santé à Genève	Cnap	2005	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Suisse	RP auprès de l'ONU à Genève	Cnap	2020	0	17	16	1	0	0	1	1	0
Suisse	RP auprès de la conférence du désarmement à Genève	Cnap	2020	0	3	3	0	0	0	0	0	0
Suisse	Musée cantonal d'archéologie et d'histoire à Lausanne	MAN	2006	0	5	4	1	0	1	0	0	0
Suisse	Musée d'ethnographie à Neuchâtel	MQB	2013	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Suisse	Consulat à Zurich	Cnap	2002	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Total				18	10 971	5 091	5 880	15	5 806	15	7	44

Vert : tous les biens sont récolés au moins une fois et localisés – Jaune : biens recherchés – Bleu : restant à récoiler – Rouge : suites restant à déterminer

Armée : musée de l'armée
 Cluny : musée du Moyen Âge – thermes et hôtel de Cluny
 Cnap : Centre national des arts plastiques
 Guimet : musée des arts asiatiques Guimet
 Louvre : musée du Louvre, tous départements confondus
 MAD : musée des arts décoratifs

Annexe 5 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

MAN : musée d'archéologie nationale – château de Saint-Germain-en-Laye

MCS : musée de la céramique à Sèvres

MNAM : musée national d'art moderne - Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

Mobilier : Mobilier national

MQB : musée du quai Branly – Jacques Chirac

MuCEM : musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

Orsay : musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing

Rodin : musée Rodin

RP : représentation permanente française

Sèvres : Manufacture de Sèvres

Versailles : musée des châteaux de Versailles et de Trianon